

N/REF : 24/03/2026 10H31 C:265165 I:36921
V/REF : TEL
V/Appel du Mardi 24/03/2026 a 10H31

M DOURY PATRICE

**3864 RUE 11 NOVEMBRE
38340 VOREPPE**

IMMEUBLE : 3864 AV 11 NOVEMBRE
3864 AV DU 11 NOVEMBRE
38340 VOREPPE

St Martin-H, le 10 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 3864 AV DU 11 NOVEMBRE VOREPPE
M DOURY PATRICE 06 50 85 05 58

MOTIF : INTERVENIR POUR VIDANGE FOSSE SEPTIQUE 3 M3 MAX
SE GARER ENTRE LES 2 MAISONS

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 08/04/2026 A 08H15:
INTERVENTION DEPUIS LES FOSSES SEPTIQUES
VIDANGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE DE LA FOSSE SEPTIQUE
CURAGE DE L'ARRIVÉE ET DEPART
CONTROLE DES ECOULEMENTS
ENLEVEMENT DE 3M3
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Pomp.fosse sept/BAG 1h+Dépl.0 a 5km	1	363,74	363,74
TOTAL H.T.				363,74
T.V.A. a 20,00%				72,74
TOTAL T.T.C.En EURO				436,48

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN